



Accueil de Loisirs 3-12 ans Mercredis

Du 2/09/2024 au 4/07/2025 (hors vacances scolaires de la zone B)

NOM Prénom AGE

CLASSE FRÉQUENTÉE : COMMUNE de résidence :

ACTIVITE SPORTIVE du mercredi à l'ASC :

Régime spécifique alimentaire : OUI NON*

*Si oui, précisez (régime alimentaire particulier, allergie, autre ...) : _____

Autorisation photo/film : OUI (presse, réseaux sociaux, bulletins municipaux, site interne ASC etc...)
 PARTIELLE (uniquement communication interne ASC) NON

En remplissant cette fiche, vous inscrivez votre enfant à **TOUS les mercredis**.

Vous avez la possibilité de définir les rythmes de fréquentation (par ex. 1 mercredi sur 2, merci de fournir un calendrier des présences) et, à tout moment de revenir au système d'inscription mensuelle. Pour les annulations voir les modalités ci-dessous.

RAPPEL du RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Accueil de 7h à 9h le matin – Départ de 17h à 19h le soir - Repas et goûter fournis*

* Prise en compte des régimes alimentaires spécifiques :

- Sans porc : le repas est prévu par le prestataire
- Repas sans viande : il incombe à la famille de fournir l'aliment de remplacement
- PAI avec obligation d'apporter le repas : le prix de ce dernier sera déduit de la facture

Toute inscription ou désinscription doit se faire par écrit : courrier, mail : ascmezieres@wanadoo.fr

- Annulation plus de 5 jours ouvrés avant la date : facturation annulée (ex : envoi d'un mail le mardi 1^{er} avant 19h pour le mercredi 9)
- Annulation **moins de 5 jours ouvrés** avant la date : 50% de la facturation restera due (ex : envoi d'un mail entre le mardi 1^{er} après 19h jusqu'au mardi 8 avant 19h pour le mercredi 9)
- **Aucun remboursement** n'aura lieu en cas d'absence le jour même, sauf sur présentation d'un certificat médical dans le délai **d'une semaine maximum**.

GROUPES D'ACTIVITÉS

Schtroumpfs (3/4 ans)	Petite et Moyenne Section de maternelle
Canailles (5 ans)	Grande Section de maternelle
T-Rex (5 ½ /6 ans)	CP
Pécaries (7/8 ans)	CE1-CE2
Tayaks (9 ans et +)	CM1, CM2 et +

Date et signature des parents